



**Atelier Danses Orientales « DIWAN Danses d'Orient »**

**Règlement intérieur**

**Article 1 : Le règlement intérieur :**

Toute inscription à l'Association DIWAN Centre vaut acceptation du règlement intérieur.

**Article 2 : Locaux :**

Nos cours se déroulent dans la salle de danse mise à disposition par la Maison des Associations d'Orléans. L'utilisation de celle-ci se fait dans le respect de l'ordre public et de l'hygiène. Chaque utilisateur est tenu de laisser la salle en état de propreté, de ranger le matériel mis à sa disposition et de respecter les horaires indiqués. Il est strictement interdit de fumer. DIWAN Centre décline toute responsabilité en cas de détérioration ou vols des matériels et objets appartenant aux utilisateurs et entreposés dans la salle de danse.

**Article 3 : Assurance et responsabilité civile :**

L'association DIWAN Centre est assurée auprès de la compagnie d'assurances MAIF Associations et Collectivités. Les adhérents, participants réguliers ou occasionnels, dirigeants, bénévoles et salariés bénéficient des garanties « Responsabilité Civile-Défense », « Indemnisations des Dommages Corporels », « Dommages aux Biens des participants », « Recours-Protection Juridique » et « Assistance ». L'association bénéficie des garanties « Responsabilité Civile-Défense » et « Assistance ».

**Article 4 : Adhésion :**

Pour faire partie de l'Association, l'élève doit avoir réglé son adhésion annuelle de 15€ (5€ pour les enfants, étudiants et chômeurs).

L'adhésion vous permet de participer à la vie associative et de participer aux travaux de l'assemblée générale.

**Article 6 : Calendrier :**

Les cours sont dispensés du mercredi 9 septembre 2020 au 1er juillet 2021 inclus suivant le calendrier des vacances scolaires (soit 34 cours).

Il n'y a pas de cours pendant les vacances scolaires sauf pour rattrapage ou répétitions liées au spectacle de fin d'année et pour des prestations extérieures.

**Article 5 : Cours :**

La répartition des élèves dans les différents groupes est de la responsabilité du professeur de danse. Les niveaux sont déclinés de la manière suivante :

- NIVEAU débutant
- NIVEAU intermédiaire 1 : justifier d'au moins 1 année de pratique régulière
- NIVEAU intermédiaire 2 : justifier d'au moins 3 années de pratique régulière
- Atelier créatif : justifier d'au moins 3 années de pratique régulière

Planning pour la saison 2020-2021 :

<b>COURS DÉBUTANT</b>	Mercredi de 19h à 20h30
<b>ATELIER CRÉATIF</b>	Mercredi de 20h30 à 22h
<b>COURS INTERMÉDIAIRE NIVEAU 1</b>	Jeudi de 19h à 20h30
<b>COURS INTERMÉDIAIRE NIVEAU 2</b>	Jeudi de 20h30 à 22h

### **Article 7 : Inscription :**

Afin de valider l'inscription, les documents suivants sont demandés :

- La fiche d'inscription complétée, datée et signée par l'élève ou son représentant légal (si moins de 16 ans)
- Un exemplaire du règlement intérieur daté et signé par l'élève ou son représentant légal
- Le versement du montant des cours (espèces, chèque ou par virement)
- Certificat médical ou attestation écrite de votre part de non-contre-indication à la pratique de la danse orientale
- L'attestation sur l'honneur du protocole sanitaire

### **Article 8 : Paiement :**

L'adhérent doit s'acquitter d'une cotisation annuelle de :

- 200 € pour 1 cours hebdomadaire d'1h30 (niveaux débutant, intermédiaire 1 ou 2)
- 100 € pour l'atelier créatif
- 250 € pour 1 cours hebdomadaire + l'atelier créatif
- 300 € pour 2 cours hebdomadaires

Paiement en 3 fois possible (encaissement octobre, novembre et décembre)

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise, sauf en cas de force majeure : raison médicale, déménagement, ou pour des cas particuliers. Un justificatif (certificat médical, justificatif de domicile...) accompagnera la demande de résiliation.

### **Article 9 : Période d'essai :**

L'Association DIWAN Centre met en place 1 cours d'essai :

- A utiliser pendant le mois de septembre

Possibilité d'essayer les différents niveaux de cours afin de vous permettre de trouver celui qui vous correspond le mieux

### **Article 10 : Responsabilités :**

Les élèves ne sont sous la responsabilité du professeur que pendant la durée du cours. Tout accident avant ou après le cours ne pourra être imputé à l'association.

Ainsi, il est demandé aux parents ou toutes autres personnes accompagnant l'élève :

- d'amener l'élève dans la salle de danse et de venir le chercher au même endroit,
- de s'assurer de la présence du professeur de danse avant de laisser l'élève

**Article 11 : Assiduité et ponctualité :**

Tout élève est prié d'arriver à l'heure à son cours afin de ne pas perturber la séance. Il doit signaler ses absences au professeur ou à l'un des membres du bureau.

En cas d'absence du professeur, les élèves seront avertis dans les meilleurs délais soit par téléphone soit par mail. En cas d'impossibilité de remplacer le professeur, le cours sera annulé et si possible reporté à une date ultérieure.

**Article 12 : Respect :**

L'élève doit respecter le professeur de danse ainsi que les autres élèves du cours.

Tout endommagement de matériel entraînera le remplacement ou le remboursement de celui-ci par le responsable.

Tous les adhérents doivent porter une tenue adéquate pour la pratique de l'activité (jupe longue, caleçon, foulard ou ceinture pour la taille, chaussons) et ne pourront en aucun cas y assister en tenue de ville.

Pour éviter tout incident, les élèves sont priés d'enlever bijoux, chewing-gum avant de commencer le cours.

Le professeur a le pouvoir d'exclure un élève qui perturbe le cours, fait preuve d'insolence, d'incorrection, manifeste son total désintérêt pour la danse ou contrevient au présent règlement.

Fait à

Le

Date et Signature de l'adhérent